

# Carum verticillé



© CBNB, C. Mesnage

FAMILLE : *Apiaceae*

SYNONYMES :

NOMS VERNACULAIRES :

*Carum verticillé*  
*Carvi verticillé*

TYPE BIOLOGIQUE : *Hémicryptophyte*

TAILLE : 20-60(-100) cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Septembre

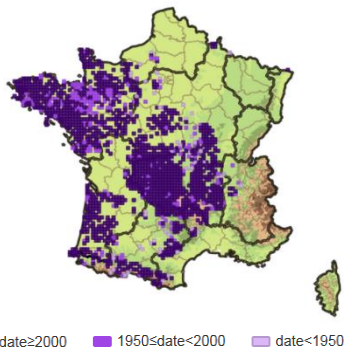
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

## RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <http://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

■ date ≥ 2000   ■ 1950 ≤ date < 2000   ■ date < 1950

© CBNB, A. Lieurade

# Trocdaris verticillatum (L.) Raf.



## Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

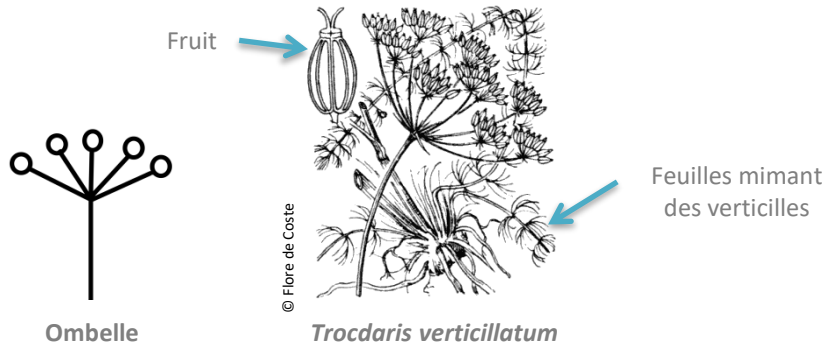
Système racinaire : Souche formée de fibres fusiformes s'épaississant en profondeur

Feuilles : Feuilles basales de 10-25 cm formées de paires opposées de segments découpés en fines lanières (mimant des verticilles) ; feuilles émergeant de la tige petites et peu nombreuses

Inflorescence : Ombelle

Fleurs : Petites fleurs blanches à 5 pétales égaux et échancrés

Fruits : Diakènes ellipsoïdes, longs de 2,5-4 mm

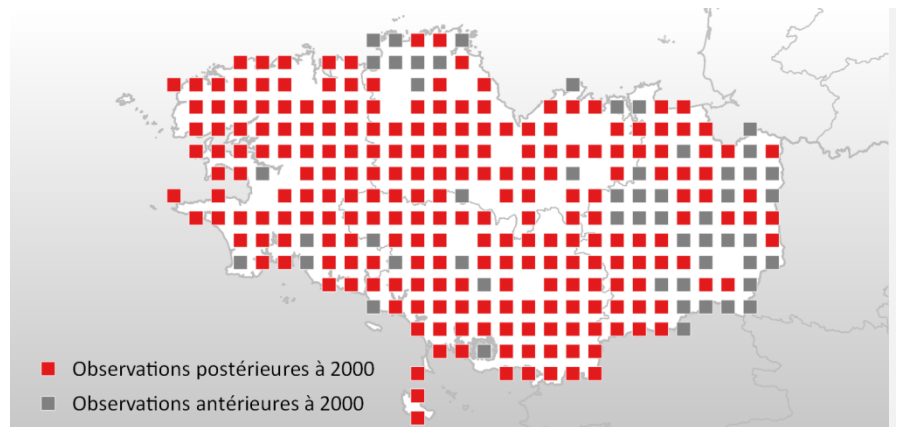


## Milieu de vie

Prairies humides et marécageuses. Egalement présente dans les landes tourbeuses, dans les fossés et au bord des eaux stagnantes.

Le *Carum verticillé* indique des sols acides et pauvres en éléments nutritifs.

## Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000  
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020  
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](http://eCalluna)



## Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres espèces de la famille des Apiacées.

Le Carum verticillé (*Trocdaris verticillatum* (L.) Raf) est cependant reconnaissable par ses feuilles caractéristiques mimant des verticilles, d'autant plus au sein des milieux acides qu'il fréquente.

On y retrouve dans ces milieux une autre Apiacée, le Peucédan à feuilles lancéolées (*Thysselinum lancifolium* (Hoffmanns. & Link ex Lange) Calest.) avec des fleurs semblables, mais dont les feuilles sont bien différentes.

Ces deux espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, H. Guitton

Feuilles de *Thysselinum lancifolium*



© CBNB, J. Geslin

Feuilles de *Trocdaris verticillatum*